



Note de présentation synthétique des Budgets Primitifs 2024 Ville et Annexes

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, et notamment les notes de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doivent être annexées au budget et au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville

1) Budget Primitif 2024 « Ville »

Le Budget Primitif est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Les budgets des collectivités doivent toujours être votés en équilibre réel et sincère suivant un calendrier établi par la Loi : soit, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 20 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 sera voté le 25 mars 2024 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 19 février 2024. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

La structure d'un budget primitif intègre différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent, toutes deux, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Dans chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions et charges exceptionnelles).
- Les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de service, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).
- En recettes : les emprunts, les dotations et subvention de l'Etat.

Ce projet de budget, soumis au vote de l'assemblée, se traduit par des objectifs prioritaires qui ont été présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 19 février 2024.

Ils peuvent se décliner de la façon suivante :

➤ **Pour les dépenses**

- La poursuite de la maîtrise des dépenses : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externes,
- Les critères d'attribution des subventions 2024 aux associations seront révisés,
- La préservation d'une capacité d'autofinancement permettant de financer les dépenses d'investissement,
- L'adaptation du programme pluriannuel d'investissement en fonction des capacités du BP 2024,
- La diminution progressive des intérêts d'emprunt concomitante avec celle de l'encours de la dette,
- La poursuite du désendettement de la commune (sauf si recours à l'emprunt),
- Les investissements reprendront les opérations en cours déjà engagées en 2023 auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles de 2024.

➤ **Pour les recettes**

- Les tarifs des services ont été réévalué (ex : ticket de cantine élèves passe de 4,35€ en 2023 à 4,60 € en 2024),
- Prendre en compte l'augmentation des bases de fiscalité fixée à 3.9% par la Loi de finances,
- La recherche de recettes et de subventions tous azimuts,
- Le gel des taux des taxes communales pour la quatorzième année consécutive

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total du budget primitif 2024 s'élève à 18 110 000€ dont 10 980 000 € en section de fonctionnement, soit 60,63% du budget total

Section de fonctionnement : les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées à la hausse de 3,76% (5 355K€) par rapport à celles de 2023 (5 161 K€).

Le chapitre 011- charges à caractère général et le chapitre 012- charges de personnel et frais assimilés ont dû être ajustés suite au mail reçu de la trésorerie le jeudi 21 mars nous indiquant que les dépenses imputées au chapitre 012 devaient apparaître sur les fiches de paye des agents. La cotisation pour l'assurance statuaire qui garantit la commune elle-même pour un risque financier (ex : paiement du salaire d'un agent en arrêt maladie) doit être inscrite au chapitre 11 au compte 6168 et non au chapitre 12 au compte 6455. Le montant de cette cotisation est estimé à 81 K€ en 2024 (72 K€ en 2023, 68 K€ en 2022).

Les charges à caractère général sont prévues à la hausse de 12,42% vu l'augmentation prévue pour l'électricité, le gaz, l'achat des matières premières pour l'entretien des bâtiments communaux et des voiries et le changement d'imputation de la cotisation de l'assurance statutaire (elle serait de 7,92% sans tenir compte du changement d'imputation de la cotisation).

Les charges de personnel n'évoluent pas suite au changement d'imputation au chapitre 011 de la cotisation de l'assurance statutaire. Pour information, la création de deux emplois PEC et d'un contrat d'apprentissage sont prévus en 2024.

Le chapitre 66 - charges financières diminue en 2024, en 2023 le montant de l'indemnité compensatrice dérogatoire pour la renégociation de l'emprunt était de 103 K€.

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	BP 2024
Dépense	Fonctionnement	011-Charges à caractère général	1 800 000,00 €	2 023 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	012-Charges de personnel et frais assimilés	2 500 000,00 €	2 519 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	014-Atténuations de produits	56 000,00 €	56 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	023-Virement à la section d'investissement	3 915 106,19 €	4 900 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	042-Op d'ordre de transfert entre sections	600 000,00 €	725 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	65-Autres charges de gestion courante	657 000,00 €	709 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	66-Charges financières	132 893,81 €	34 500,00 €
Dépense	Fonctionnement	67-Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	68-Dotations aux amort. et aux provisions	5 000,00 €	3 000,00 €
Dépense	Fonctionnement	Total	9 676 000,00€	10 980 000,00€

Section de fonctionnement : les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 13,38 % (10 930K€) par rapport au budget primitif de 2023 (9 640K€)

Les produits des services (chapitre 70) sont budgétés au-dessus des recettes reçues en 2023.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : la commune a décidé de voter des taux équivalents à ceux de N-1 mais il faut prendre en compte l'augmentation des bases de fiscalité fixée à 3.9% par la Loi de finances.

Année 2023	Taux votés en 2023	Taux proposés pour 2024
Foncier bâti	37,84 %	37,84 %
Foncier non bâti	61,46 %	61,46 %
Habitation	11,89 %	11,89 %

Le chapitre 74 augmentera légèrement cette année.

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) a été ajusté par rapport aux résultats de 2023 notamment par rapport aux revenus des immeubles.

Le chapitre 013 (atténuations de charges), a été réévalué (2 congés longue maladie professionnelle cours).

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	BP 2024
Recette	Fonctionnement	002- Résultat de fonctionnement reporté	3 901 193,20 €	4 502 812,98 €
Recette	Fonctionnement	013-Atténuations de charges	34 892,80 €	30 000,00 €
Recette	Fonctionnement	042-Op d'ordre de transfert entre sections	36 000 €	50 000,00€
Recette	Fonctionnement	70-Produits des services, du domaine etc.	222 100,00 €	294 550,00 €
Recette	Fonctionnement	73-Impôts et taxes	3 688 702,00 €	3 948 831,00 €
Recette	Fonctionnement	74-Dotations, subventions et participations	1 585 102,00 €	1 608 499,00 €
Recette	Fonctionnement	75-Autres produits de gestion courante	110 500,00 €	126 000,00 €
Recette	Fonctionnement	76-Produits financiers	10,00 €	15,00 €
Recette	Fonctionnement	77-Produits exceptionnels	37 500,00 €	19 292,02 €
Recette	Fonctionnement	Total	9 676 000,00€	10 980 000,00 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant global prévisionnel de cette section s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 7 130 000 €.

Les grandes masses se détaillent comme ci-dessous (y compris les reports).

Section d'investissement : les dépenses

Le budget 2024 permet de proposer des investissements nouveaux pour un montant de 5 742 475,66 € dont 5 149 879,26 € au chapitre 21 et 592 596,40 € au chapitre 20.

Les dépenses d'investissements à reporter sur l'année 2024 sont de 704 324,34 €. Les remboursements d'emprunt en capital progressent au rythme du remboursement du capital restant dû. Les immobilisations restent à un haut niveau en raison du volume des projets prévus.

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	BP 2024
Dépense	Investissement	001-Solde d'exécution de la sect. invest. Reporté		0,00 €
Dépense	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	36 000,00 €	50 000,00 €
Dépense	Investissement	041-Opérations patrimoniales	252 893,81 €	130 000,00 €
Dépense	Investissement	16-Emprunts et dettes assimilées	1 354 202,92 €	503 200,00 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	699 436,30 €	667 871,79 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	4 607 204,17 €	5 778 928,21 €
Dépense	Investissement	Total	6 949 737,20 €	7 130 000,00 €

Section d'investissement : les recettes

L'excédent d'investissement de 2023 est repris en recette d'investissement au compte R 001 (68 683,71€).

Les recettes d'investissements à reporter sur l'année 2024 sont de 494 714,12€.

La somme de 140 926,51 € a été inscrite au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisées pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Comme chaque année, plusieurs demandes de subvention d'équipement ont été sollicitées (Conseil départemental et Etat DSIL) mais en l'absence d'engagement formel pour le moment, les crédits prévus en recettes pour ces opérations sont uniquement celles ayant reçues un accord de subvention.

Les bons résultats des cinq années écoulées permettent d'autofinancer la majeure partie des investissements prévus en 2024.

Le chapitre 024 produits de cessions est estimé à 330 000 € (220 000 € pour la vente parcelles BE 73, rue Henry le Chatelier au profit du promoteur-lotisseur FLINT IMMOBILIER– Délib 2023-69, 110 000€ pour la vente parcelles BV 62 et 69 rue du Professeur Calmette au profit du promoteur-lotisseur FLINT IMMOBILIER– Délib 2023-70)

Le virement de la section de fonctionnement est proposé à hauteur de 4 900 000 € l'année dernière.

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2023	BP 2024
Recette	Investissement	001 Solde d'exécution de la section invest. reporté	110 281,96 €	68 683,71 €
Recette	Investissement	021-Virement de la section de fonctionnement	3 915 106,19 €	4 900 000,00 €
Recette	Investissement	024-Produits de cessions	88 180,00 €	330 000,00 €
Recette	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	600 000,00 €	725 000,00 €
Recette	Investissement	041- Opérations patrimoniales	252 893,81 €	130 000,00 €
Recette	Investissement	10-Dotations, fonds divers et réserves	520 000,04 €	481 602,17 €
Recette	Investissement	13-Subventions d'investissement	540 784,00 €	494 714,12 €
Recette	Investissement	16- Emprunt et dépôt et cautionnement	922 491,20 €	0,00 €
Recette	Investissement	Total	6 949 737,20 €	7 130 000,00 €

III. PROGRAMME EN INVESTISSEMENT POUR 2024

La politique de maintenance et d'entretien de l'ensemble du patrimoine communal (écoles, salles de sport, salles culturelles, musée, et autres) sera poursuivie comme chaque année.

Les principales opérations nouvelles d'achat ou de travaux inscrites au programme d'investissement 2024 avec leurs coûts prévisionnels sont les suivantes :

- Les études concernant la requalification du centre bourg (100 K€)
- Travaux d'aménagement du centre bourg (350 K€)
- Aménagement d'un parking au centre bourg (500 K€)
- Aménagement de la voirie et le prolongement d'une voie verte 2^{ème} partie Rue de l'Égalité (850 K€)
- Aménagement d'un parking au Parc Intergénérationnel (400 K€)
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la création d'aménagements sécuritaires (80 K€)
- Aménagement d'un plateau surélevé Rue du Président Wilson et Rue Mathurin du Ry (50 K€)
- Aménagement d'une surélévation de voirie à l'entrée de Montlerville (30 K€)
- Aménagement sécuritaire Rue Jacques Prévert (60 K€)
- Etudes pour la restauration de l'Église St Honoré (250 K€) + 1^{ère} tranche travaux (500 K€)
- Etudes préliminaire pour la requalification de l'Avenue du Général de Gaulle et de la Rue Jean Jaurès (30 K€)
- Mise au LED de l'école élémentaire et de l'école maternelle Ferry (25 K€)
- Eclairage public en LED (100 K€)
- Enfouissement Eclairage public (200K€)
- Travaux d'entretien de voirie par le marché à bons de commande (250 K€)
- Travaux d'entretien électrique par le marché à bons de commande (40 K€)
- Remplacement de la chaudière de l'école maternelle Jean de la Fontaine et de l'école Calmette (130 K€)
- Réfection d'une partie de toiture sur un bâtiment communal à la mairie (25 K€)
- Réfection des sols de la salle des Noues et de la salle Bufosse (40 K€)
- Réfection du sol des terrains de tennis couvert (70 K€)
- Maîtrise d'œuvre pour la démolition de deux bâtiments communaux (3 Rue Calmette et bâtiment Wilson) (30 K€)
- Mise en place de la Télégestion pour le suivi des systèmes de chauffage au gaz 1^{ère} partie (40 K€)
- Rénovation énergétique d'un bâtiment à l'école élémentaire Ferry (120 K€)
- Réfection d'une partie des lisses au centre équestre (10 K€)
- Renforcement de berge à l'étang de Salomon de Brosse (40 K€)

- Etudes pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques (20 K€)
- Etudes et travaux pour l'aménagement des locaux aux services techniques (50 K€)
- Acquisition de fourniture pour les services techniques (80 K€)
- Acquisition de fourniture pour la police municipale (9 K€)
- Ajout de caméras au dispositif de vidéo protection (50K€)
- Remplacement des ordinateurs dans les écoles (40 K€)
- Acquisition d'une deuxième saleuse (11 K€)
- Acquisition d'un tracteur (42 K€)
- Acquisition d'un gyrobroyeur (26 K€)
- Remplacement de la chaudière de la salle des fêtes (36 K€)
- Réfection des toilettes à l'école Professeur Calmette (10 K€)
- Mise en place d'une structure de jeux à l'école Jean de la Fontaine (20 K€)
- Remplacement de mobiliers dans les écoles (15 K€)
- Acquisition de matériels pour l'ouverture d'une classe à la maternelle Ferry en septembre (5 K€)
- Acquisition de matériels spécifiques pour la cantine Ferry (15 K€)
- Reprise de concessions au cimetière (35 K€)
- Sécurisation et réfection de la clôture de l'école du Professeur Calmette (30 K€)
- Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal pour accueillir cabinet médical (100 K€)
- Travaux de rénovation de l'appartement de l'Encas Vernolien (40 K€)

Les subventions d'investissements (494, 7K€) reportées au BP 2024 sont les suivantes :

- Création voirie entre la rue de l'égalité et la place de Piegaro (Bourbon) : 57,5K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Création trottoir 3 rue Calmette : 8,8 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Création d'une voie douce rue de l'égalité : 49,2K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Création d'une chaufferie collective écoles et gymnase : 36,2 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Travaux extension Salle des fêtes pour usage cantine scolaire : 48 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement voir verte à la rue des bois RD120 : 74 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement 1^{ère} partie rue de l'égalité : 47,2 K€ (Conseil départemental de l'Oise) et 42 K€ (DSIL)
- Mise en place de la télégestion dans les bâtiments communaux : 32 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Réfection des sols complexes des Aulnes : 10 K€ (CCPOH)
- Révision du PLU : 3,3 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Travaux amélioration acoustique et énergétique école Ferry : 86,5 K€ (Conseil départemental de l'Oise)

IV. CONCLUSION

Les dépenses et les recettes globales de fonctionnement 2024 (réelles et d'ordre) sont en hausse de 13,48% par rapport au BP 2023 et il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité locale, cependant l'état a réévalué les bases fiscales de 3,9%, ceci nous est encore imposé.

Les tarifs des services pour les usagers ont augmenté sur la restauration scolaire face à l'augmentation par le prestataire du prix des repas et l'indemnisation suite à la hausse généralisée des prix des denrées et des services est toujours appliquée, le ticket passe de 4.35 € en 2023 à 4.60 € au 1^{er} janvier 2024.

Le prix des salles a été aussi ajusté pour prendre en compte l'augmentation des fluides et les concessions pour l'entretien et la remise en état.

Les investissements sont davantage financés que l'an dernier par le virement de la section de fonctionnement (4 900 K€) et les recettes internes (FCTVA, affectation, ordre).

La ville continuera de se désendetter, ce qui permettra d'envisager les budgets suivants avec des marges de manœuvre conséquentes.

Ce budget qui comporte une structure financière très saine permettra de réaliser un programme d'investissement encore très important.

V. **BUDGETS ANNEXES**

a) **Budget annexe d'eau potable**

Section d'exploitation

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Dépense	Exploitation	011 – Charges à caractère général	55 084,23 €	55 000,00 €
Dépense	Exploitation	042-O d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	93 415,77 €
Dépense	Exploitation	65-Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	50 000,00 €
Dépense	Exploitation	67- Charges exceptionnelles	150 058,50 €	224 584,23 €
Dépense	Exploitation	68- Dotation aux provisions	1 441,50 €	0,00 €
Dépense	Exploitation	Total	350 000,00 €	423 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Recette	Exploitation	002- Résultat d'exploitation reporté	269 171,64 €	298 099,69 €
Recette	Exploitation	042-Op d'ordre de transfert entre sections	5 211,11 €	5 211,11 €
Recette	Exploitation	75-Redevances versées par les fermiers	75 617,25 €	119 689,20 €
Recette	Exploitation	Total	350 000,00 €	423 000,00 €

Section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Dépense	Investissement	040-Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 211,11 €	5 211,11 €
Dépense	Investissement	041- Opérations patrimoniales	4 666,64 €	5 001,98 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	146 516,05 €	150 000,00 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	435 606,20 €	520 326,91 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	200 000,00 €	200 000,00 €
Dépense	Investissement	Total	792 000,00 €	880 540,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Recette	Investissement	001 – Solde d'exécution reporté	693 917,59 €	782 122,25 €
Recette	Investissement	040 – Op d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	93 415,77 €
Recette	Investissement	041 – Opérations patrimoniales	4 666,64 €	5 001,98 €
Recette	Investissement	Total	792 000,00 €	880 540,00 €

Les amortissements des structures pèsent toujours sur la section de fonctionnement à hauteur de 93 415,77 € en 2024. La surtaxe communale reste calibrée à 0,75 €/m³ pour financer ces amortissements.

Les restes à réaliser en dépenses (87,5 K€) concernent des travaux au forage de la vallée sainte Geneviève (régénération après diagnostic) et les études engagées chez SAFEGE concernant les diagnostics du réseau d'eau potable.

b) Budget annexe d'assainissementSection d'exploitation

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Dépense	Exploitation	011 – Charges à caractères générales	24 705,86 €	84 705,86 €
Dépense	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	175 294,14 €
Dépense	Exploitation	65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €
Dépense	Exploitation	67 - Charges exceptionnelles	250 000,00 €	250 000,00 €
Dépense	Exploitation	Total	470 000,00 €	530 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Recette	Exploitation	002 - Résultat reporté	312 114,60 €	393 847,65 €
Recette	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,20 €
Recette	Exploitation	70 – Ventes de produits fabriqués, prestat°services	19 000,00 €	10 000,00€
Recette	Exploitation	75 - Autres produits de gestion courante	130 841,20 €	118 105,15 €
Recette	Exploitation	Total	470 000,00 €	530 000,00 €

Section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Dépense	Investissement	040- Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,20 €
Dépense	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	1 197,46 €	947,52 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	300 000,00 €	400 000,00€
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	1 020 758,34 €	1 088 008,28 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	150 000,00 €	150 000,00 €
Dépense	Investissement	Total	1 480 000,00 €	1 647 000,00 €

Sens	Section	Chapitre	BP 2023	BP 2024
Recette	Investissement	001 - Solde d'exécution reporté	1 303 508,40 €	1 470 758,34 €
Recette	Investissement	040 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	175 294,14 €
Recette	Investissement	041- opérations patrimoniales	1 197,46 €	947,52 €
Recette	Investissement	Total	1 480 000,00 €	1 647 000,00 €

Comme pour le budget annexe d'eau potable, les amortissements des infrastructures pèsent de plus en plus sur le budget annexe d'assainissement. Les restes à réaliser en dépenses (300,4 K€) concernent la réalisation de diagnostics du réseau d'assainissement et schéma des eaux pluviales.

- Participation assainissement collectif par logement passe de 1 900 € en 2023 à 2 000€ en 2024.
- Participation assainissement immeuble desservant au moins 3 logements (prix par cage d'escalier) passe de 6 200 € en 2023 à 6 400 € en 2024.
- Participation assainissement immeuble desservant au moins 5 logements (prix par cage d'escalier) passe de 11 000 € en 2023 à 11 500 € en 2024.
- Et la surtaxe communale eaux usées est proposée sans modification à 0,80€ le m3.